

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Marché de travaux pour
la réhabilitation d'un
bâtiment en halles
commerciales, brasserie
et espaces de services –
Avenant 1 lot 7**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à
la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026
- N°69-

**MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN HALLES COMMERCIALES,
BRASSERIE ET ESPACES DE SERVICES – AVENANT 1 LOT 7**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8 ;
- **Vu** les délibérations n°46 et 47 en date du 14 avril 2025 attribuant les différents lots du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en halles commerciales, brasserie et espaces de services ;
- **Considérant** que le lot 7 – Façades a été attribué à l'entreprise DEMARS SAS (42130 MARCILLY-LE-CHATEL) pour un montant de 360 000,00 euros Hors-Taxes (HT) ;
- **Considérant** que dans le cadre de l'exécution des travaux, il apparaît nécessaire d'ajouter la prestation suivante à ce lot : construction d'une sapine d'accès pour un montant de 4 248,75 euros HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE (Francis ROUX, Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU)

- **Approuve** l'avenant 1 du Lot 7 – Façades avec l'entreprise DEMARS SAS pour un montant de 4 248,75 euros HT, portant le nouveau montant du marché à 364 248,75 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER